

La Plaine Saint-Denis, 10 octobre 2007

## **Le RSI propose un « Bilan de Prévention » à ses assurés**

**Le Régime Social des Indépendants (RSI) offre l'occasion à ses assurés et ayants droit de réaliser un bilan de prévention auprès de leur médecin traitant. Lancée progressivement à partir d'octobre 2007, cette action s'inscrit dans la continuité des Examens de Santé en Secteur Libéral menés précédemment.**

### **Un bilan de prévention aux âges clés de la vie**

Le Bilan de Prévention est réalisé par le médecin traitant. C'est une consultation entièrement dédiée au dépistage des risques. Les assurés sont invités à 4 reprises aux cours de leur vie. A chaque tranche d'âge correspond un objectif spécifique :

- avant 30 ans, on s'attache à sensibiliser à l'importance d'une bonne hygiène de vie sur la santé. Les conduites addictives, la nutrition, le sommeil seront donc des thématiques abordées,
- après 40 ans, l'accent est mis sur le dépistage des risques cardio-vasculaires,
- à la cinquantaine, on dépiste plus particulièrement les risques de cancers,
- enfin après 65 ans, on aborde la prévention de la perte d'autonomie.

La consultation s'appuie sur un questionnaire rempli préalablement par le patient qui lui permet de faire le point sur ces différents risques en le questionnant sur sa profession, ses habitudes de vie, ses antécédents personnels et familiaux, etc.

Si le médecin les juge nécessaires, il peut prescrire des examens sanguins (bilan lipidique et glycémique) pour compléter le bilan.

### **Le médecin traitant, pivot de la prévention**

Ce bilan est l'occasion :

- pour le patient d'aborder avec son médecin l'ensemble des thématiques de la prévention. Il reçoit ainsi des informations sur ses facteurs de risques assorties de recommandations personnalisées,
- pour le médecin d'évoquer avec son patient les déterminants de santé accessibles à la prévention et de lui proposer éventuellement de participer aux campagnes organisées de prévention, de vaccination et de dépistage.

Enfin, ce bilan contribue à enrichir le dossier médical du patient et doit permettre, si nécessaire, une prise en charge adaptée.

### **En pratique**

Cette consultation est rémunérée 2C. Elle est prise en charge à 100% sans avance de frais, ainsi que les éventuels examens sanguins. Si des examens complémentaires sont prescrits, ils seront remboursés au taux habituel par le RSI.

---

## Caisse nationale RSI

---

### Contacts Presse :

Communication du RSI

Clarisse Brun - Tél. : 01 77 93 02 12

Email : [clarisse.brun@cancava.fr](mailto:clarisse.brun@cancava.fr)

Christophe Lescure - Tél. : 01 77 93 08 36

Email : [christophe.lescurer@cancava.fr](mailto:christophe.lescurer@cancava.fr)

Relations presse du RSI - Agence Lowe Strateus

Clémentine Duguay - Tél. : 01 40 41 56 11

Email : [clementine.duguay@lowestrategie.com](mailto:clementine.duguay@lowestrategie.com)

Joshua Adel - Tél. : 01 40 41 56 12

Email : [joshua.adel@lowestrategie.com](mailto:joshua.adel@lowestrategie.com)